

Le Canada prolonge sa participation à la Force de l'ONU à Chypre

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Gouvernement a prolongé sa participation à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois. Le contingent canadien de 575 hommes continuera de servir au moins jusqu'au 15 décembre 1973, alors que la question d'une autre prolongation du mandat de la Force sera de nouveau étudiée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

M. Sharp a fait ressortir l'appui général que les Canadiens accordent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui répondent aux critères établis par le Canada, à savoir, l'existence d'une autorité politique permanente, des attributions clairement définies et la liberté de mouvement du personnel. En comparaison avec la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam, la Force chargée du maintien de la paix à Chypre, se fondant sur ces critères établis, a particulièrement bien réussi dans sa tâche qui consiste à prévenir le déclenchement des hostilités entre les collectivités grecques et turques. Cela a donc aidé à maintenir la stabilité dans le Nord-Est méditerranéen, où le conflit à Chypre a menacé à une certaine époque l'état des relations entre la Grèce et la Turquie.

Le ministre a exprimé son inquiétude au sujet du maintien de la Force sur l'île pour une période qui semble encore indéterminée. M. Sharp a déclaré que le Gouvernement partage l'espoir du Secrétaire général des Nations-Unies, M. Kurt Waldheim, que les Chypriotes grecs et turcs redoubleront d'efforts afin d'en arriver bientôt à un règlement politique. Il a ajouté que les Canadiens appuieront toute initiative prise par le Secrétaire général en vue d'accélérer les négociations d'un règlement. M. Sharp a ajouté que, dans le rapport fait en juin au Conseil de sécurité, le Secrétaire général mentionnait que le Secrétariat de l'ONU devait bientôt entreprendre l'examen des activités et des effectifs de la Force.

La Force à Chypre se compose de contingents de l'Australie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande,

de la Suède ainsi que du Canada. Depuis 1970, alors qu'elle fut réduite de moitié, la Force des Nations Unies a été maintenue à environ 3,100 personnes. Le contingent fourni par le Canada se classe deuxième, par ordre d'importance. L'unité canadienne, qui sert actuellement à Chypre, est le 3^e Bataillon du Royal 22^e Régiment de Québec.

Les bons vins de la Belle Province

La plus grande installation vinicole du Québec, construite par les Vins Calona Inc. au coût de trois millions de dollars, vient d'ouvrir officiellement ses portes dans le parc industriel de Saint-Hyacinthe. En mettant le premier tonneau en perce, le président du conseil d'administration de la *Standard Brands Limited*, M. Gaétan C. Morissette lançait la production de treize nouveaux vins: deux vins de table, trois vins pétillants, quatre vins doux et quatre vins adaptés à toutes les occasions.

L'établissement possède une capacité de fabrication et d'entreposage d'un million de gallons (4,545,900 litres), soit le quart de celle des premières installations de *Calona Wines* à Kelowna (C.-B.), établies en 1931 par la famille Capozzi et rachetées, 40 ans plus tard, par la *Standard Brands*. L'équipement actuel permet d'y embouteiller un demi-million de gallons de vin (2,272,950 litres) par année.

Les vins Calona espèrent mettre sur le marché québécois, dans la même gamme de bouteilles, tous les types de vin produits à Kelowna, qui sont actuellement au nombre de 41, dans des contenants de 13 à 160 onces (.3694 et 4.55 litres respectivement).

Si la compagnie a décidé de s'établir au Québec malgré la vive concurrence qui règne dans l'industrie vinicole, c'est que la demande y est également très forte. Le choix de Saint-Hyacinthe comme siège des opérations est dû à la stabilité de cette région et à l'abondance des matières premières requises: pommes, cerises, framboises, bleuets et sucre.

Perspectives commerciales

Environ 5,840,000 gallons de vin (26,543,056 litres), d'une valeur totale de \$59,635,000, ont été vendus par la Société des alcools du Québec en 1971-1972; les ventes de l'année pré-

cédente s'étaient chiffrées par \$46,841,000 pour 4,739,000 gallons (21,543,020 litres). On prévoit une augmentation de 15.2% pour l'exercice 1972-1973.

Il s'est vendu au Canada, en 1971-1972, un total d'environ 17 millions de gallons de vin (77,280,300 litres), dont 13 millions de gallons (59,096,700 litres) avaient été produits au pays.

Ces statistiques comparatives permettent d'imaginer les perspectives de l'industrie vinicole au Canada: elles indiquent que la consommation canadienne annuelle est de deux tiers de gallons (90 litres) pour l'ensemble de l'Europe et 33 gallons (150 litres) en France.

Commission de surveillance des prix

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, a annoncé que Mme Beryl A. Plumtre d'Ottawa a été nommée présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Bien connue pour son rôle actif dans la vie économique et sociale du pays, Mme Plumtre sera appuyée au sein de la Commission de cinq membres par M. Gordon L. Burton de Clareshom (Alberta), M. W. Grant Thompson d'Halifax, Mme Evelyn A. Root de Vancouver et Louis-H. Lorraine de Baie-d'Urfé (Québec).

C'est en avril que M. Gray a annoncé officiellement la décision du Gouvernement d'établir cette Commission, donnant ainsi suite à une recommandation du Comité spécial de la Chambre des communes sur l'évolution du prix des produits alimentaires. La Commission effectuera deux genres d'études sur le prix des produits alimentaires: a) une étude trimestrielle sur l'évolution des prix des produits alimentaires et, b) elle mènera des enquêtes précises sur les raisons de la hausse du prix de certains produits alimentaires.

M. Gray a souligné qu'il s'agit d'un organisme indépendant jouissant de vastes pouvoirs d'enquête. La Commission sera libre de décider des produits alimentaires qui nécessitent une enquête particulière et elle entreprendra des enquêtes dans ces domaines lorsqu'elle le jugera opportun. Une fois l'enquête terminée, la Commission publiera un rapport sur ses constatations.